

L'administration peut mieux faire pour la parité

FONCTION PUBLIQUE

Les femmes représentent 59 % des agents. Mais elles restent rares au sommet.

LE PLAFOND de verre existe aussi dans l'administration. C'est le constat que dresse, une nouvelle fois, le rapport sur la parité, rédigé tous les deux ans par le ministère de la Fonction publique, dont *Le Figaro* a pris connaissance.

Les fonctionnaires sont à 59 % des femmes, alors qu'elles ne représentent que 42 % des salariés du privé. Leur proportion augmente : 60,7 % dans les collectivités, 76 % dans les hôpitaux, et désormais 50,4 % des agents de l'État. Aux côtés de filières très féminines (98 % d'assistantes maternelles), « on constate une augmentation de la part des femmes dans les métiers traditionnellement les moins féminisés » : les effectifs de la police et des prisons

comptent 14 % de femmes (6 % en 1994) ; l'armée, 12 % (contre 7 %). Mais les femmes interrompent souvent leur carrière ou choisissent le temps partiel. Selon le rapport, cela explique des déroulements de car-

rière « moins favorables ». Et, au final, un salaire moyen inférieur de 16 % à celui des fonctionnaires masculins, et des pensions inférieures de 19 %. En outre, les femmes sont « trop peu représentées aux postes à responsabi-

lité (...) : 13 % des 8 027 emplois supérieurs des trois fonctions publiques ». Elles représentent 12 % des directeurs d'administration centrale, 5 % des préfets, 13 % des dirigeants de juridictions nationales ou... 1 % des emplois de direction militaire.

Cinq syndicats boycottent les instances paritaires

■ Le rapport sur la parité a été présenté hier au Conseil supérieur de la fonction publique, avant d'être transmis au Parlement. CGT, FO, FSU, Unsa et Solidaires ont décidé de boycotter cette instance de concertation jusqu'aux élections. Ils entendent protester contre l'« absence de dialogue social » de Christian Jacob, qui « choisit ses interlocuteurs ». En janvier, lors de l'annonce d'un coup de pouce salarial

aux agents, le ministre n'avait convié que la CFDT, la CFTC et la CGC. « Il manœuvre parce qu'il n'a pas les moyens d'une vraie négociation, juge Gérard Aschieri (FSU). Il dit trouver des accords avec des syndicats, mais ceux-ci représentent moins de 20 % des personnels. Cela pose la question de la représentativité : il ne pourrait pas agir ainsi si nous disposions au moins d'un droit d'opposition, comme dans le privé. »

« Le décrochage professionnel »

Le rapport souligne des mesures propres à favoriser la parité au sommet de la pyramide, comme la suppression en 2005 de la plupart des limites d'âge aux concours, pénalisantes pour celles qui veulent « relancer leur carrière après une interruption pour des raisons familiales », ou l'accord signé en 2006 par le ministre Christian Jacob et trois syndicats. Celui-ci contient notamment une aide à la garde d'enfants, qui pourrait limiter « le "décrochage" professionnel consécutif à la naissance des enfants ».

OLIVIER AUGUSTE